

PPO1 : 1539 : L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. En les analysant, mettez en évidence les transformations de l'administration française et montrez qu'elles contribuent à renforcer le pouvoir royal sous le règne de François I^{er}.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner sa nature exacte : le mot texte est trop vague (ordonnance, sceau)
- présenter son auteur en donnant son nom, sa fonction, sa nationalité
- résumer en quelques lignes la ou les thématiques abordées par le document
- mentionner la source, c'est-à-dire le lieu de conservation du document
- repérer sa date de production et son contexte (ce qui s'est passé à ce moment-là)

- La présentation des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

	Document 1	Document 2
Nature		
Auteur		
Résumé		
Source		
Date et contexte		

- L'analyse des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

Citations	Explications
1. Les transformations de l'administration française	
<u>Dans le document 1 :</u> - « les sépultures doivent être enregistrées par les prêtres » - « aussi sera fait un registre, en forme de preuve, des baptêmes » - « nous voulons que tous les arrêts et autres actes de justice soient prononcés, enregistrés et délivrés en langage maternel français »	- les prêtres doivent noter les baptêmes et les décès dans des registres, ce qui permet à l'administration de calculer l'impôt : cela contribue à la centralisation. - les documents administratifs doivent être rédigés en français afin d'éviter tout problème de compréhension
<u>Dans le document 2 :</u> - inscription en latin u sur le contour : « <i>Francorum Rex Primus Franciscus Dei Gracia</i> », c'est-à-dire « François, par la grâce de Dieu, roi des Francs »	- Ce sceau utilisé pendant tout le règne de François I ^{er} est inspirée par une tradition médiévale (emploi du latin et titulature « roi des Francs »)
2. Le renforcement du pouvoir royal sous François I^{er}	
<u>Dans le document 1 :</u> - inscription en latin ❶ sur le contour : « <i>Francorum Rex Primus Franciscus Dei Gracia</i> », c'est-à-dire « François, par la grâce de Dieu, roi des Francs »	- ce sceau utilisé pendant tout le règne de François I ^{er} est inspirée par une tradition médiévale (emploi du latin et titulature « roi des Francs »)
<u>Dans le document 2 :</u> - François I ^{er} porte une couronne ❸ - il est assis sous un dais décoré de fleurs de lys ❹ - il tient dans ses mains un sceptre et une main de justice (❺ et ❻)	- la couronne permet de distinguer le roi - la fleur de lys est le symbole de la dynastie capétienne, sur le trône à partir de 987 - le sceptre symbolise le pouvoir politique et la main de justice le pouvoir judiciaire.

PPO2 : Colbert développe une politique maritime et mercantiliste et fonde les compagnies des Indes et du Levant

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. En les analysant, vous mettrez en évidence les domaines dans lesquels la politique économique de Colbert se manifeste et vous montrerez que celle-ci renforce la puissance du royaume de France.

Point méthode : Analyser un document en Histoire :

- on débute par des références au document : des citations, des descriptions...
- on explique ces références par des connaissances :
 - > des notions et leurs définitions
 - > des événements et leurs dates
 - > des personnages ou des chiffres

- L'analyse des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

Citations	Explications
1. Les domaines de la politique économique de Colbert	
<p><u>Dans le document 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- « l'abondance d'argent dans un État »- « Ce sont là les mines de notre royaume, à la conservation desquelles il faut soigneusement travailler »- « nous pourrions aller prendre dans les Indes orientales et occidentales (...) d'où nous rapporterions par nous-même les marchandises » <p><u>Dans le document 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- ❶ Louis XIV visite la Manufacture des Gobelins, en compagnie de ❷ Colbert- On y voit une y tapisserie, qui a été roulée pour être transportée- On voit aussi de nombreux objets précieux : ❸ pièce d'orfèvrerie, ❹ pièce d'argenterie, ❺ table en marqueterie et bois précieux	
2. Une politique qui renforce la puissance du royaume de France	
<p><u>Dans le document 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- « de sa grandeur et de sa puissance »- « de la grandeur et de la puissance de l'État »- « la grandeur et la puissance de l'État » <p><u>Dans le document 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Des objets précieux : ❸ pièce d'orfèvrerie, ❹ pièce d'argenterie, ❺ table en marqueterie et bois précieux...- À l'arrière-plan, ❻ un tableau célébrant une victoire de Louis XIV	

PPO3 : L'édit de Nantes (1598) et sa révocation (1685)

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. En les analysant et en les confrontant, mettez en évidence l'évolution de la politique religieuse vis-à-vis des protestants et montrez que celle-ci est révélatrice d'un renforcement du pouvoir royal.

Point méthode : Confronter deux documents

- la consigne demande de confronter les documents, c'est-à-dire de les mettre en relation
- ceci signifie que le plan ne doit jamais séparer les documents dans deux parties différentes
- chaque partie doit contenir des éléments prélevés dans le document 1 et dans le document 2

• L'analyse des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

Citations	Explications
1.	
	<ul style="list-style-type: none">- en 1598, l'édit de Nantes donne aux protestants le droit de rester dans le royaume et la liberté de conscience : Henri IV, ancien protestant, veut stopper les guerres de religion- il leur accorde la liberté de culte, dans les temples où ils priaient déjà, sans pouvoir en construire de nouveaux. - en 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau : les protestants perdent leurs droits de 1598- les temples protestants vont être détruits pour empêcher le culte.- les pasteurs qui ne convertissent pas au catholicisme doivent s'exiler (pour ne pas diffuser le culte) alors que les protestants n'ont pas le droit de fuir.
2.	
	<ul style="list-style-type: none">- l'édit débute par la titulature complète du roi, pour légitimer le texte.- l'édit est rédigé au « nous » de majesté, pronom réservé au roi en droit.- l'édit de Nantes de 1598 est comparé à une loi générale, expression de la volonté royale. - Louis XIV emploie le nous de majesté.- Tous les articles débutent par un verbe à impératif exprimant des obligations ou des interdictions religieuses.- sans le nommer, Louis XIV s'inscrit dans la lignée de son grand-père Henri IV.